

PLU approuvé par DCM le : 14 Juin 2017		Dossier approuvé par le Conseil Municipal en date du Visa :
REVISION	MODIFICATIONS	
N°1	N°	
N°	N°	
N°	N°	

0 - Pièces administratives

1 - Rapport de Présentation

2 - PADD

3 - Orientations d'Aménagement et de
Programmation

4 - Règlement

5 - Pièces graphiques

6 - Annexes

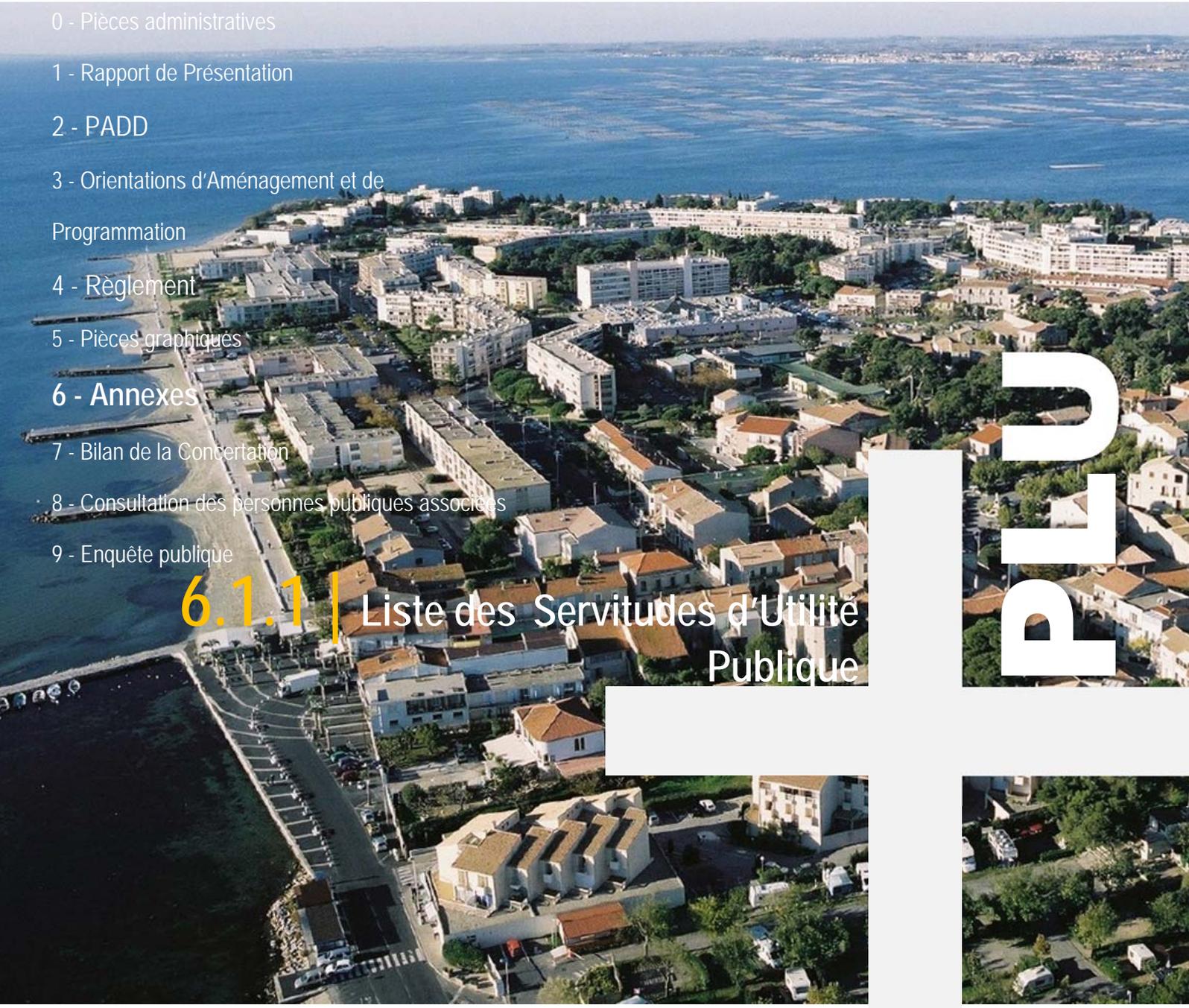
7 - Bilan de la Concertation

8 - Consultation des personnes publiques associées

9 - Enquête publique

6.1.1 | Liste des Servitudes d'Utilité Publique

PLU



VILLE DE BALARUC-LES-BAINS
PLU- LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

Intitulé de la Servitude	Code	Description	Date de l'acte ayant inspiré la servitude	Service gestionnaire	Adresse	Observations / texte juridiques associés
Servitudes de protection des monuments historiques	AC1	<p>Basilique romaine</p> <p>Eglise Notre Dame d'Aix-</p> <p>Aqueduc Antique de Balaruc</p>	<p>05.02.1987 13.02.08 (ajustement du périmètre de protection)</p> <p>17.10.1989 13.02.08 (ajustement du périmètre de protection)</p> <p>17.04.2008 22.02.2017</p>	SDAP 34	5 rue Salle l'Evêque - CS 49 020 - 34 967 MONTPELLIER Cedex 2	Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifiés par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000
Servitudes de protection des sites inscrits et classés	AC2	Massif de la Gardiole- Site classé	décret du 25.02.1980	DREAL	520 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement
Servitudes concernant la protection des établissements ostréicoles et des coquilliers et des gisements naturels d'huîtres et de coquillages	AS2	périmètre de protection de l'Etang de Thau				Article 2 du décret-loi du 30 octobre 1935 sur la protection des eaux potables et les établissements ostréicoles
Servitudes de protection des terrains situés le long de certaines routes	EL9	Libre passage des piétons le long du littoral sur une bande de 3m				Articles L. 480-4 et L. 480-5 du Code de l'urbanisme Décret n° 58-1316 du 23 décembre 1958 relatif aux servitudes grevant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes.

VILLE DE BALARUC-LES-BAINS
PLU- LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	I3	Canalisation de transport de matières dangereuses, DN150		DREAL	58 avenue Marie de Montpellier 34965 MONTPELLIER	<p>Arrêté ministériel du 11 mai 1970</p> <p>Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.</p>
Servitudes relatives aux chemins de fer	T1					<p>Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22</p>
Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	I4	Ligne aérienne, ligne souterraine et ligne à double terre				<p>Article L126-1 et R126-1 du code de l'urbanisme</p> <p>Article L323-1 et suivants du code de l'énergie (et non plus la loi du 15 juin 1906 modifiée).</p> <p>Article L554-1 à 554-5 et R 554-1 à 38 du code de l'environnement</p> <p>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967</p> <p>Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié</p>

VILLE DE BALARUC-LES-BAINS
PLU- LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

						Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du code de l'énergie).
Servitudes relative aux risques naturels	PM1	PPRI du Bassin versant de l'Etang de Thau	25.01.2012	Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau et Risques	181 Place Ernest Granier, 34064 Montpellier Cedex 2	Article L 562-1 et suivants du code de l'environnement
Servitudes relatives aux sols pollués		Concerne le site CEDEST, dont les parcelles sont : 66, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149.	22.01.2007			articles L-515-7 et L-515-8 à 12, R.515-24 à R.515-3, R.512-39-3 et R.512-46-27 du code de l'Environnement. Circulaire du 18 octobre 2005 relative à la cessation d'activité Circulaire du 8 février 2007 relatives aux installations classées
Route express et déviations d'agglomérations	EL11	Ancienne RN 300 actuellement RD 600				Articles L. 122-2, L.151-3, L.152-1 et L.152-2 du Code de la voirie routière